



Cahiers
de Recherches
Médiévales

Cahiers de recherches médiévales

Journal of medieval studies

13 spécial | 2006

La Figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance

Le Livre des commentaires Cesar sur le fait des batailles de Gaule par Robert Gaguin (1485)

ou de l'art de la transposition

Frédéric Duval



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/crm/856>

DOI : [10.4000/crm.856](https://doi.org/10.4000/crm.856)

ISSN : 1955-2424

Éditeur

Honoré Champion

Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2006

Pagination : 167-182

ISSN : 1272-9752

Référence électronique

Frédéric Duval, « *Le Livre des commentaires Cesar sur le fait des batailles de Gaule* par Robert Gaguin (1485) », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 13 spécial | 2006, mis en ligne le 03 avril 2009, consulté le 15 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/crm/856> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.856>

Tous droits réservés



Le Livre des commentaires Cesar sur le fait des batailles de Gaule par Robert Gaguin (1485) ou de l'art de la transposition

Ce n'est pas tant la figure de César que la réception française du *De bello Gallico* à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle qui nous retiendra. La France a joué un rôle considérable dans la tradition manuscrite des *Commentaires* puisque l'on en conserve encore aujourd'hui trois manuscrits copiés au IX^e siècle dans le royaume¹. Ce texte occupait déjà une place à part dans l'historiographie française. Les exploits de César rapportés par Suétone et surtout par Lucain, dont la *Pharsale* était étudiée et admirée dans les écoles, façonna progressivement l'image de celui que l'on considéra longtemps comme le premier empereur romain. L'écriture vernaculaire s'empara bientôt de César. La *Guerre des Gaules* fut une première fois adaptée en français et insérée dans *Les faits des Romains* (1213-1214). Cette compilation anonyme du début du XIII^e siècle fut à l'origine de la fortune exceptionnelle du personnage de César dans les milieux aristocratiques durant tout le Moyen Âge. À partir du milieu du XV^e siècle pourtant, on assiste dans certains milieux de laïcs amateurs d'histoire romaine à une demande de textes français plus précis et fidèles à leurs sources. C'est sans surprise au sein du duché de Bourgogne et à l'attention de Charles le Téméraire que paraît une nouvelle « traduction » des *Commentaires* réalisée en 1473 par Jean Duchesne². Les Belges, ancêtres des Bourguignons, y sont exaltés et la Belgique antique n'est que « la projection dans le passé du royaume que les ducs voulaient créer à leur profit »³. Malgré une tentative d'expurger le texte de toutes les flatteries à l'égard de la Bourgogne et de son duc⁴, la version de Duchesne, trop malveillante à l'égard des Français, ne parvint pas à percer dans le royaume. En 1485, Robert Gaguin, qui connaissait la traduction de Duchesne, offrit au jeune roi Charles VIII une nouvelle version française appelée à une diffusion considérable, grâce au relais de l'imprimerie⁵.

¹ V. Brown, « Latin Manuscripts of Caesar's « Gallic War » », *Palaeographia, diplomatica et archivistica. Studi in onore di Giulio Battelli*, Rome, Storia e letteratura, t. I, 1979, p. 105-157.

² Cette traduction fait actuellement l'objet d'une thèse d'École des chartes (soutenance prévue en avril 2006), qui devrait être poursuivie dans le cadre d'une thèse de doctorat, par M^{lle} Séverine Montigny.

³ M. Schmidt-Chazan, « Les traductions de la Guerre des Gaules et le sentiment national au Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 87, 1980, p. 401.

⁴ Le manuscrit Paris, BNF, fr. 280 conserve une version remaniée et abrégée, dotée d'un nouveau prologue.

⁵ Sur la traduction de Robert Gaguin, voir R. Bossuat, « Traductions françaises des commentaires de César à la fin du XV^e siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 3, 1943, p. 253-411, part. 373-411 ; M. J. Walkley, « The French Humanist Robert Gaguin's Translation of Caesar's De Bello gallico », *Parergon*, 2, 1972, p. 12-21 ; M. Schmidt-Chazan, « Histoire et sentiment national chez Robert Gaguin », *Le Métier d'historien au Moyen Âge, Études sur l'historiographie médiévale*, éd. B. Guenée, Paris, Université de Paris 1-Panthéon-

Les érudits ont souligné la rigueur de cette traduction, « conforme aux exigences de l'humanisme »⁶, son exactitude, l'habileté avec laquelle Gaguin rend compte des institutions antiques. Ces éminentes qualités expliqueraient les dix-huit éditions imprimées qui se sont succédées de l'achèvement de la traduction (*Les commentaires de Jules César*, Paris, Pierre Levet, pas avant 1485) à 1555. Le succès fut si considérable qu'il fallut attendre 1576 pour la voir remplacée par la traduction copieusement annotée de Blaise de Vigenère. Ainsi pendant presque un siècle, Robert Gaguin fut le médiateur obligé de toute lecture de la *Guerre des Gaules* en français.

Comment expliquer la pérennité de ce texte à une époque où l'appréhension de l'Antiquité romaine se modifie, tout comme la place des Gaulois dans l'historiographie nationale ? L'étude du traitement des *realia romana* et plus largement des termes de civilisation romaine permet d'apporter quelques éléments de réponse. Les *realia* sont, en effet, autant de révélateurs qui articulent le rapport du traducteur à l'Antiquité et à César, et qui contraignent Gaguin, du fait de leur caractère fondamentalement étranger, à des choix linguistiques déterminants⁷.

Face aux textes de l'Antiquité, les traducteurs ont oscillé entre une tendance assimilatrice, illustrée par les *Faits des Romains* et l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et une tendance différenciatrice, illustrée par les traductions savantes commanditées par Jean le Bon et Charles V, en particulier les *Décades* de Pierre Bersuire. Ces tendances ont cohabité jusqu'à la fin du Moyen Âge et se sont maintenues toutes deux au XVI^e siècle. Le désir d'enrichir la langue française par emprunt au latin et l'activité des antiquaires favorisaient la tendance différenciatrice, tandis que de grands traducteurs comme Amyot refusaient l'emploi forcené des latinismes.

Après quelques remarques méthodologiques consacrées à l'étude des *realia*, nous dresserons une typologie de leur traitement par Gaguin, ce qui permettra de mieux saisir les partis pris du traducteur et de justifier sa méthode de traduction.

I Questions de méthode

Avant d'en venir à la traduction de Gaguin, quelques remarques méthodologiques s'imposent. Le terme de *realia*, qui désigne des « objets existants du monde perçus ou considérés indépendamment de leur relation avec le signe »⁸ est à l'origine un terme de linguistique apparu dans le *Cours de linguistique générale* de Saussure.

Sorbonne, 1977 (*Publications de la Sorbonne, série « Études »* 13), p. 233-300 et *Id.*, « Les traductions de la Guerre des Gaules... », art. cit., p. 387-407.

⁶ R. Bossuat, « César dans la littérature du Moyen Âge », *Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1992, p. 236.

⁷ Le traitement des *realia* dans les traductions médiévales de textes antiques a fait l'objet de nombreuses réflexions ponctuelles. On citera en particulier R. Bossuat, « Jean Miélot, traducteur de Cicéron », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 99, 1938, p. 1-45 ; *Idem*, « Jean de Rovroy, traducteur des Stratagèmes de Frontin », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 32, 1960, p. 273-286, 469-489 ; Ch. Samaran et J. Monfrin, « Pierre Bersuire », *Histoire littéraire de la France*, t. 39, Paris, 1962, p. 259-450. Il ne faudrait pas oublier les nombreux travaux de L. Löfstedt sur les traductions de Végèce.

⁸ J. Rey-Debove, *Sémiotique*, Paris, P.U.F., 1979, cité par *Trésor de la langue française informatisé s.v. realia*.

Les historiens et archéologues ont ensuite repris ce concept à leur compte, tandis que la différence entre mots abstraits et mots concrets tendait à s'effacer dans une linguistique qui considère tout mot comme une abstraction.

L'étude des *realia* ou des signes qui les dénomment suppose le choix d'une aire géographique ou culturelle et d'une époque déterminées. De là deux définitions, l'une restrictive, l'autre extensive. Pour la première, seul ce qui est spécifique au terrain d'étude envisagé est une *realia* ; pour l'autre, les *realia* sont l'ensemble des objets du monde qui y apparaissent.

L'imbrication organique des *realia* avec une culture (ou une civilisation) complique encore leur délimitation. Si l'on peut définir la « toge » par une accumulation de sèmes, la définition sémantique à laquelle on aboutit alors ne rend pas compte de ce que Robert Galisson nomme la « charge culturelle partagée » (CCP), sorte de valeur seconde ou ajoutée du mot qui véhicule un implicite culturel⁹. Ainsi la toge, vêtement de laine épaisse, en forme de demi-cercle, long d'environ cinq mètres et qui mesurait deux mètres dans sa plus grande largeur (définition sémantique), était associée chez les Romains à la citoyenneté et aux événements officiels qui obligeaient à la revêtir (CCP). Dans ces conditions, la frontière entre *realia* et « termes de civilisation » est très perméable. En outre, puisqu'elle renvoie à des faits culturels, la *realia* la plus triviale devient spécifique.

Le problème est d'autant plus complexe que la charge culturelle est l'apanage du locuteur natif. Face à un texte antique, le traducteur médiéval commence par identifier les lexèmes signifiant des *realia* propres à l'Antiquité, avant de procéder à leur transposition dans la langue-cible. Le « sentiment » de *realia* est toujours graduel et subjectif. Une institution romaine ou une arme sembleront plus ou moins éloignées d'une institution ou d'une arme médiévales. Ce « sentiment » dépend largement de la connaissance de la culture étudiée. Un historien antiquisant d'aujourd'hui relèvera davantage de *realia* dans le texte de César que son collègue médiéviste et infiniment plus que Robert Gaguin. Ce phénomène tient aussi à l'historicité du concept de culture/civilisation et à sa validité au Moyen Âge. J. Starobinski a suggéré que l'apparition du mot « civilisation » dans la seconde moitié du XVIII^e siècle marquait le début d'une auto-réflexion d'une société sur sa réalité et sur son activité collectives par opposition à d'autres¹⁰. Si l'homme médiéval cultivé savait pertinemment qu'il ne vivait pas dans les mêmes conditions que les Romains, on ignore largement s'il percevait la vie collective des Romains comme un ensemble cohérent distancié, autrement dit comme une « culture » ou une « civilisation ».

Ces quelques mots n'ont d'autre but que de rappeler l'importance de quelques principes herméneutiques élémentaires. Étant donné la subjectivité des *realia*, il est indispensable de distinguer soigneusement les différentes orientations possibles de la lecture, dirigée vers l'auteur, le texte et le lecteur, surtout lorsqu'elles sont redoublées par une traduction et qu'elles intègrent deux fossés historiques, de l'Antiquité au XV^e siècle et du XV^e siècle à nos jours.

⁹ Pour une définition précise, voir par exemple R. Galisson, « Culture et lexiculture partagées : les mots comme lieux d'observation des faits culturels », *Études de linguistique appliquée*, n.s. 69, 1988, p. 74-90.

¹⁰ J. Starobinski, « Le mot Civilisation », *Le temps de la réflexion*, 4, 1983, p. 13-51, p. 47.

II Tableau typologique des *realia*

1) Les *realia* chez César

La *Guerre des Gaules* comprend huit livres : les sept premiers, rédigés par César, relatent ses campagnes en Gaule de 58 à 52 ; le dernier, rédigé après sa mort par Hirtius, l'un de ses anciens officiers, traite de la campagne de 51 et de quelques événements survenus en 50. Les *Commentaires* illustrent le genre du rapport militaire que devait adresser chaque année le proconsul au sénat pour rendre compte de son action. Même si César ne s'est peut-être pas contenté de juxtaposer les sept rapports qu'il avait envoyés, les *Commentaires* transmettent des données brutes qui doivent faciliter la gestion des troupes et justifier chacune de ses décisions. Le style est sobre, notamment grâce à l'emploi d'un vocabulaire technique limité désignant des objets réglementaires, comme *turma*, *legio*, *vallum*, *centurio*, *legatus*... De ce fait, aucune précision n'est nécessaire. César donne des explications sur les travaux de fortification uniquement lorsqu'ils sortent de l'ordinaire par leur taille ou qu'ils comprennent des défenses accessoires inédites jusqu'alors, comme les *cippi*, les « lis » et les « aiguillons » (*stimuli*). Du coup, les *realia* ne sont guère déterminées ou qualifiées et se limitent par souci de clarté à un faible nombre d'unités lexicales. César va même jusqu'à « romaniser » les institutions, les manœuvres et les armes gauloises en évoquant les *senatus*, les *phalanges* et les *scuta* des tribus celtes¹¹.

2) Les *realia romana* dans la traduction de Robert Gaguin

À l'issue d'une « lecture naïve » du texte de Gaguin, c'est-à-dire sans collation avec sa source latine, seuls neuf lexèmes désignent explicitement une réalité romaine :

AUGUR : Et combien qu'il eut entendu en chemin avant qu'il arrivast en Italie que le dit Anthoine avoit esté créé **augur**, neantmoins sil luy estoit il bien advis qu'il avoit cause souffissant de aler devers lesdittes communaultés et villes [...] (ms Paris, BNF, fr. 728, fol. 136¹²) < *Hunc etsi **augurem** prius factum quam Italiam attingeret in itinere audierat, tamen non minus justam sibi causam municipia et colonias adeundi existimavit* (VIII.50).

L'auteur des *Faits des Romains* (ca 1213-1214) avait déjà employé le calque suffixé « augurreres » (cas sujet) (735.8), mais c'est Pierre Bersuire qui utilise pour la première fois la forme « augur », qu'il définit dans son glossaire. Ce latinisme met du temps à entrer dans la langue, car en 1466 Sébastien Mamerot ne l'emploie pas sans le gloser (« augure, c'est devin », *Romuleon*, ms Paris, BNF, fr. 364, f. 211^d) et préfère traduire *augur* par « devin ». Une décennie après Gaguin, Simon de Phares, dans son *Recueil des plus célèbres astrologues*, l'emploie également sans glose (ms Paris, BNF, fr. 1357, f. 55v).

¹¹ Sur les rapports militaires au temps de César, voir M. Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, les Belles Lettres, 1966, p. 7-43 ; également Ch. Goudineau, *César et la Gaule*, Paris, Errances (*Points Histoire* 271), 2000, p. 157-171.

¹² Toutes les références se feront à ce manuscrit.

CONSUL : consuls de Rome (fol. 3^f), consul de Romme (fol. 4^v)...
Substantif attesté dès les *Faits des Romains* et qu'emploie Brunetto Latini dans le *Tresor*.

CONSULAT : Sergius Galba avoit esté degetté de la dignité de **consulat** de Romme (fol. 136^f) < *ereptum Servio Galbae consulatum* (VIII.50).
Substantif attesté dans le *Tresor* de Brunetto Latini et dans les *Decades* de Pierre Bersuire.

EMPEREUR : de leur empereur (fol. 16^f) < *de officio imperatoris* (I.40) ; empereur (fol. 16^v) < *imperatoris* (I.41).
Attesté vers 1150 dans la *Vie de saint Nicolas* de Wace au sens de « chef suprême dans l'empire romain ». Robert Gaguin traduit *imperator* par empereur uniquement lorsqu'il est fait référence à César, considéré comme le premier des empereurs romains. Autrement, il traduit ce substantif par « chief et capitaine de l'armee » (fol. 15^v) ou par « chief principal » (fol. 37^f), conformément à la traduction d'*imperium* par « gouvernement general de la guerre » (fol. 36^f).

LEGION : legion (fol. 4^v, 5^f, 9^f) < *legio*.
Substantif utilisé par Wace vers 1155.

MILIAIRE : se estant par le país des Nerviens en longueur plus de cinq cens miliaires (fol. 79^f) < *milibusque amplius quingentis in longitudinem patet* (VI.29).
Distance d'un mille, c'est-à-dire de mille pas. Ce substantif, qui semble être rare en moyen français, apparaît dans la traduction du *Decameron* par Laurent de Premierfait (GdfC, t. X, p. 154b).

SENAT : par l'edit du senat de Romme (fol. 84^v) < *de senatusque consulto* (VII.1).
Attesté dès les *Faits de Romains*.

SENATEUR : senateurs (fol. 136^v) < *patrum conscriptorum* (VIII.52).
Attesté dans le *Roman d'Eneas* (ca 1160) sous la forme *senator*. Robert Gaguin évite toute difficulté en évitant de calquer le syntagme latin.

Les lexèmes désignant, indépendamment du contexte, une réalité romaine sont donc pour la plupart entrés à date ancienne dans la langue et ne devaient pas arrêter les lecteurs, même peu au fait de l'histoire romaine. Les termes les moins courants, « augur » et « miliaire », qui, contrairement aux autres, n'apparaissent qu'une seule fois, ne constituaient pas un réel frein à la compréhension.

L'unique occurrence d'« augur » se situe dans les dernières pages de la traduction. Or à partir de la fin du livre VI, les équivalences auxquelles s'était tenu Robert Gaguin depuis le début de sa traduction se modifient. Les « mots de civilisation » sont souvent traduits avec une précision plus grande. Ces modifications tiennent sans doute à l'interruption de la traduction : Robert Gaguin nous apprend, en effet, dans le prologue, qu'il avait laissé sa traduction de César inachevée et que ce

n'est, dit-il, qu'à la demande du roi qu'il l'a menée à son terme¹³. Peut-être est-ce l'explication de la traduction technique d'*augur*. Quant à *miliaire*, il faut savoir que Robert Gaguin respecte toutes les unités de mesure (espace et temps) romaines sans transposition. Même si « miliaire » est rare, le contexte indique nettement au lecteur qu'il s'agit d'une unité de distance. Le rapprochement avec le substantif « mile », beaucoup plus fréquent, est alors plus que probable.

Le seul lexème calqué sur le latin est « essedaire ». La première occurrence est suivie d'une courte définition : « essedaires, qui sont gensdarmes combattans sur chariotz » (fol. 46^v) < *essedariis* (IV.24)¹⁴. L'*essedarius* était un soldat qui combattait sur un char appelé *essedum*. Dans la *Guerre des Gaules*, l'*essedum* est un char utilisé exclusivement par des soldats gaulois ; il s'agit donc d'une réalité gauloise par la suite adoptée à Rome, à tel point que l'*essedarius* a dénommé le gladiateur qui combattait sur un char. Le substantif « essedaire » n'est attesté dans aucun des dictionnaires historiques ou d'états anciens du français¹⁵. Robert Gaguin ne cède donc qu'une seule fois à la facilité du latinisme et c'est bien à titre exceptionnel, puisqu'il renonce à traduire les occurrences d'*essedum* (IV.32 et IV.33) par des calques. Par transposition métonymique, le char gaulois est rendu par son conducteur¹⁶.

Robert Gaguin réussit donc le tour de force d'utiliser moins de termes techniques et de latinismes que l'auteur des *Faits des Romains*, texte qu'il connaissait puisqu'il en avait annoté un manuscrit. Sa version française témoigne d'une volonté délibérée de présenter au lecteur un texte immédiatement accessible, sans accumulation de gloses ou de commentaires didactiques.

Outre les lexèmes qui désignent une *realia* indépendamment du contexte, le lecteur de la traduction pouvait peut-être repérer des *realia* dans quelques rares expressions à redoublement référant au droit ou à des institutions romaines. Le binôme

¹³ « Pour ceste raison j'ay beacop craint de prendre entree et congnoissance en si haulte et si excellente court comme est la vostre [...] jusques a ce que puis nagueres il vous a pleu recevoir debonnairement et prendre en gré le petit livre des fais du glorieux empereur [fol. 1^v] et roy saint Charlemaine mis par moy et translaté de latin en françois et oultre ce qu'il vous pleut a moy commander que je achevasse et acomplisse diligemment la translacion des commentaires Julles Cesar par moy pieça commenee. » Alors que Robert Gaguin traduit systématiquement le fréquent *legatus* par « lieutenant », à partir du livre VII la traduction par « commissaire » s'impose. De même *centurio* est toujours traduit par *centenier* à partir de VI.40, tandis qu'auparavant le traducteur, qui n'utilise jamais ce terme, hésite entre plusieurs solutions.

¹⁴ Autres occurrences : « ... et les enclos de gens a cheval et des essedaires » (fol. 49^f) < ... *simul equitatu atque essedis circumdederant* (IV.32) ; « Or la maniere de combattre des essedaires est que... » (fol. 49^f) < *Genus hoc est ex essedis pugnae...* (IV.33) ; « Or advint que les homes d'armes et les essedaires de ceulx de Bretagne se combatirent a nos gens de cheval comme nous estions en chemin » (fol. 55^f) < *Equites hostium essedariique acriter proelio cum equitatu nostro in itinere conflixerunt* (V.15).

¹⁵ F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française* ; A. Tobler et E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch* ; W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* ; *Trésor de la langue française* ; bases du *Dictionnaire du moyen français* [DMF], accessibles sur le site de l'ATILF (www.atilf.fr/blmf/).

¹⁶ Voir note 14.

joue alors le rôle de « marqueur de *realia* » en soulignant la difficulté qu'il y a à rendre l'institution latine par un équivalent simple. La traduction de *socii* (I.11) par « compagnons et aliés du peuple de Rome » (fol. 6^r) et celle de *tribunus plebis* (VIII.52) par « protecteur et garde du populaire de Romme » (fol. 136^v), illustrent cette possibilité.

3) Le traitement des *realia* latines

Voyons maintenant comment Robert Gaguin a procédé pour traiter dans une langue accessible à ses lecteurs les *realia* qu'il a identifiées dans le texte de César¹⁷. Le colophon de l'édition de la traduction publiée par Antoine Vérard en 1488 incite d'ailleurs à procéder à la collation du latin et du français :

Lisez, liseur attrait, et entendez
Et ne jugez a cerveau estourdy
Soit bien soit mal que avant regardez
L'euvre en latin dont ce livre est party ;
Vous trouverez que je l'ay converty
Selon le sen des mos et de la lettre
Et mon françoys en latin assorty
Le plus brief que le tout se peut mettre.¹⁸

Robert Gaguin utilise exceptionnellement un mot savant proche par sa forme du mot latin source. Il traduit ainsi la première occurrence d'*exploratores* par « explorateurs »¹⁹. Ce terme, utilisé dès le XIV^e siècle dans un contexte non romain, n'est plus un néologisme dans les dernières décennies du XV^e siècle. Pourtant, la réticence de Gaguin à employer ce terme aux occurrences suivantes d'*exploratores* prouve qu'il devait encore être perçu comme savant et que son intégration dans la langue commune n'était pas achevée. Selon la mission confiée à ces soldats, Gaguin lui préfère par la suite *guydes* ou *espies*²⁰. En ce début de traduction, Gaguin n'avait peut-être pas fixé le micro réseau-sémantique relatif aux éclaireurs et espions.

¹⁷ Sans se muer ici en correcteur de version latine, il est indéniable que Robert Gaguin n'a pas toujours identifié les spécificités romaines, faute de connaissances historiques suffisantes. Ainsi, il traduit à plusieurs reprises *conventus* par « assemblée », son équivalent usuel en français, alors qu'il s'agit des assises judiciaires tenues par les gouverneurs de provinces. [...] *ad conventus agendos* (I. 54) est ainsi rendu par « [...] pour illec faire assemblée de gens » (fol. 21^r). Vigenère sera plus exact : « tenir ses audiences & administrer la justice » (éd. Paris, Abel Langelier, 1584, p. 58).

¹⁸ Transcrit d'après l'exemplaire Paris, BNF, Rés. J. 274. Même si à des fins mercantiles Antoine Vérard ajoutait souvent des prologues postiches et de fausses attributions aux textes qu'il publiait, il est probable que Gaguin soit l'auteur de cet octain de décasyllabes imprimé trois ans seulement après la remise de sa traduction au roi.

¹⁹ *Eodem die ab exploratoribus certior factus hostes sub monte consedissee...* (I.21) > « Ce mesmes jour quant Cesar fut fait certain par les explorateurs que les ennemis avoient mis leur ost pres d'une petite montaigne... » fol. 9^r).

²⁰ « espies » (II.11, fol. 24^v) ; « guydes » (II.17, fol. 25^v et III.2, fol. 31^r).

Sans recourir à des termes techniques, le traducteur commente à plusieurs reprises des *realia*. Pour ce faire, il utilise généralement des traductions redoublées en privilégiant deux procédés, la glose et les polynômes synonymiques.

Les « gloses », dont suit un relevé exhaustif, sont introduites par des indicateurs de reformulation. Une proposition relative explicative établit une relation d'équivalence, soit par le verbe « estre », soit par un verbe de dénomination (« appeler », « dire ») :

« Et il a heure du tiers guet, qui estoit assés tost après mynuyt [...] » (fol. 9^f) < *De tertia vigilia* [...] (I.21)²¹.

« longues navyres, que nous disons a present galle[e]s » (fol. 48^f) < *longas naves* (IV.25).

Les verbes de dénomination peuvent également apparaître dans un groupe adjectival détaché :

« pour tant que le vent contraire, nommé en latin *Chorus*, empeschoit le nagier » (fol. 52^v) < *quod Corus ventus navigationem impediabat* (V.7)

ou bien dans la locution conjonctive « c'est-à-dire » :

« Cesar departist a son receveur, a ses lieutenans et aultres chiefz de guerre toutes les longues navires, c'est a dire gallees qu'il avoit » (fol. 46^f) < *quicquid praeterea navium longarum habebat, id quaestori legatis praefectisque distribuit* (IV.22).

Robert Gaguin n'exploite guère davantage le procédé de la reduplication synonymique, auquel ont souvent recours les traducteurs du XV^e siècle. Quoiqu'il ne faille pas le réduire à une fonction unique, dans les traductions médiévales de textes antiques, le binôme sert souvent à introduire des néologismes calqués sur le latin. Il se compose alors d'un terme savant, jugé difficile, suivi d'un second membre emprunté à un fonds lexical plus courant, en relation parasynonymique avec le premier²².

Comme Robert Gaguin n'utilise guère de termes savants, les rares binômes qu'il emploie ont d'autres rôles. Le plus souvent, il s'agit de cerner le sens du mot latin par une accumulation d'équivalents français, un équivalent unique semblant insuffisant. Ainsi l'adjectif *expeditus* (sans bagages, armé à la légère) est traduit par un binôme suivi d'un groupe prépositionnel modificateur du nom en position détachée. Le tout vise à rendre compte des différents sèmes du terme latin : *sex legiones expeditas* (II.19) sont ainsi rendues par « six legions legieres et habilles sans quelque bagage » (fol. 26^v).

²¹ Gaguin a recouru au même procédé pour gloser « essedaire ».

²² Sur ce sujet, voir C. Buridant, « Les binômes synonymiques, Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII^e siècle », *Bulletin du centre d'analyse du discours*, 4, 1980, p. 5-79 ; F. Duval, *La traduction du Romuleon par Sébastien Mamerot*, Genève, Droz (*Publications romanes et françaises* CCXXVIII), 2001, chap. 8, p. 417-462.

C'est pourtant avec réserves que Gaguin utilise ce procédé. Ainsi les *supplicationes*, ces fêtes d'action de grâces rendues aux dieux après chaque campagne victorieuse de César, sont d'abord traduites par « processions »²³. Lorsqu'il achève sa traduction à la demande du roi, Gaguin emploie finalement le binôme « prières et processions » (VII.90, fol. 117^r), qui rend mieux compte de la cérémonie antique.

En cas d'hésitation sur l'interprétation d'un terme polysémique, Gaguin coordonne parfois les deux sens principaux, comme dans cette occurrence de *forum* : *fora templaque* (VIII.51) > « et les places et marchés ensemble les temples » (fol. 136^r).

Robert Gaguin utilise également le redoublement synonymique pour préciser le sens d'un terme d'après sa collocation. Ainsi, lorsque le français appellerait des dénominations précises, le traducteur est gêné par des termes latins trop génériques. On retrouve ici le problème classique, mis en avant par G. Mounin²⁴, du maillage de la réalité dans deux langues différentes. Prenons les exemples de *calo* et de *telum*.

Les *calones*, « valets » de condition servile qui s'occupaient des bagages et des tâches subalternes, sont systématiquement rendus par un binôme : « les serviteurs et fourragiers » (fol. 28^v) < *calones* (II.27) ; « l'ung des serviteurs ne des porteurs de bois » (fol. 81^v) < *calonem quidem* (VI.36) ; « grand multitude aussi de varlés et de serviteurs » (fol. 81^v) < *multitudo calonum* (VI.36).

De même, le latin *telum*, qui désigne toute arme de jet et par extension toute arme offensive, est souvent rendu par un binôme comprenant la traduction proprement dite de *telum* par « dart » associée à un type d'armes plus précis adapté au passage : « dars et saiettes » (fol. 30^r) < *contra eos qui ex vallo turribusque tela jacerent* (II.33) ; « dars et dondaines » (fol. 124^r) < *Ibi legionibus instructis ad ultimum jugum pervenit aciemque eo loco constituit, unde tormento missa tela in hostium cuneos conici possent* (VIII.14) ; « dars et grosses dondaines » (fol. 133^r) < *Ex ea cum tela tormentis jacerentur ad fontis aditum nec sine periculo possent aquari oppidani* (VIII.41).

Enfin, le binôme peut servir à distinguer deux *realia*. Le français ne possède pas d'équivalent simple pour différencier les *impedimenta* (les bagages de la légion comprenant les tentes, les chariots transportant les pièces d'artillerie démontées, du matériel divers, les convois de vivres et de fourrage...) des *sarcinae* (les bagages personnels des soldats). Aussi, lorsque la distinction importe pour la cohérence du récit, Gaguin traduit les premiers par « bagues et artillerie » (I.24, fol. 10^r), « l'artillerie et le baghage » (VI.5, fol. 71^r) ou « baghage et grosse artillerie » (IV.25, fol. 48^v), alors que les seconds sont toujours rendus par « bagues » (III.24, fol. 38^r) ou « baghage » (VII.18, fol. 90^r).

Toujours en l'absence d'équivalent simple, Gaguin peut préférer la paraphrase²⁵ à la traduction redoublée, mais il se montre là encore très parcimonieux : les

²³ « [...] on feroit processions a Romme quinze jours durant » (II.35, fol. 30^v) ; « [...] le senat de Rome a la rescripcion de Cesar ordonna de faire a Rome processions par l'espace de vingt jours » (IV.38, fol. 50^v).

²⁴ G. Mounin, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard (Tel 5), 1994 (1^{re} éd. 1963), chap. VI, p. 71-94.

²⁵ Les polynômes synonymiques qui tentent d'approcher le sens du terme-source par accumulation de termes français ont une valeur paraphrastique certaine.

caespites (V.51), ces mottes de gazon en forme de brique utilisées dans les fortifications, sont rendues par « quareaux de terre herbue » (fol. 66^v) ; les *coloniae* (VIII.24 et 50) par « villes nouvellement repeuplées » (fol. 127^v) et « villes qui estoient peuplées de nouveau » (fol. 135^v). Les *funditores* (II.18) sont « ceulx qui usoient de fondes » (fol. 26^v), la *phalanx* (I.24) « une grosse compaignie bien espesse » (fol. 10^f) et la *testudo* construite par les soldats de la septième légion (V.9) « ung tauldis voulte pour eulx targer » (fol. 53^v).

Le plus étonnant est sans doute la traduction paraphrastique de *funditor*, alors que « fondeur », attesté au moins depuis la version de Végèce par Jean Priorat, semble largement répandu au XV^e siècle, ou tout au moins ne pas appeler systématiquement de glose.

La solution de loin privilégiée par Robert Gaguin est la traduction du vocabulaire césarien par des équivalents simples, immédiatement compréhensibles, ce qui le conduit à effacer la « charge culturelle » de nombreux lexèmes latins, parfois jusqu'à les retrancher de la catégorie des *realia*. C'est ce qui se produit par deux fois dans la traduction de la locution *mittere sub jugum*, rendue d'abord par « mis en subjection » (I.7, fol. 4^v), puis par « mis en servitude » (I.12, fol. 6^f).

Plus généralement, la traduction fait peu de cas du contexte militaire ou civilisationnel et se contente de rendre un lexème latin par son équivalent ordinaire, perdant ainsi la dimension technique de la source : les *veteranae legiones* (I.24) deviennent par exemple les « legions des anciens gens d'armes » (fol. 10^f).

Robert Gaguin a également tendance à substituer des *realia* contemporaines aux *realia* antiques. Le plus frappant est sans doute les transpositions auxquelles il se livre dans le domaine de l'artillerie : le bélier romain (*aries*) devient un canon²⁶, tandis que les pieux (*sudes*) servant à fortifier les camps se transforment en couleuvrine (« couleuvrines »)²⁷.

La modernisation s'accompagne de changements liés à l'extension référentielle du terme-cible. Ignorant le sens précis du terme-source ou désireux d'éviter un latinisme, Gaguin a tendance à employer des équivalents hyperonymiques : ainsi le *decurio equitum Gallorum* devient le « chief des homes d'armes gallois » (I.23, fol. 9^v), l'*aries* se transforme en « engins » (II.32, fol. 30^f). De même, le traducteur sait que *cuneus* est une formation de bataille, mais ignore quelle en est la forme. Aussi se contente-t-il de traduire ce substantif et ses dérivés comme s'il avait affaire à *acies* : *cuneo facto* (VI.40) > « que ilz se missent en belle ordonnance » (fol. 82^v) ; *cuneatim constiterunt* (VII. 28) > « se tindrent en intencion de combattre en bataille arreegee » (fol. 93^v).

À l'inverse, une démarche « prototypique » peut s'imposer : dans le domaine fiscal, *vectigalia* (redevances, en particulier tributs imposés à un peuple vaincu) est traduit par « gabelles » (I.18, fol. 8^f) et par le binôme « tailles et revenues » (I.36,

²⁶ [...] *et ab ariete materia defendit* (VII.23) > « [...] et le bois le deffent contre les canons » (fol. 92^v).

²⁷ [...] *fundis libribus sudibusque quas in opere disposerant, Gallos [glandinus] proterrent. Complura tormentis tela coniciuntur* (VII.81) > « [...] et commencerent a espointer les Gallois de fondes cordees et de couleuvrines, lesquelles ilz avoient par avant appointtes du long de leur levee » (fol. 114^v).

fol. 14^r). L'appréhension cognitive de la catégorie « revenus » procède par généralisation autour d'une réalité (« gabelles » ou « tailles ») qui est une variation de la réalité centrale. Ainsi « gabelles » et « tailles » sont des prototypes de revenu.

La modernisation impose au traducteur la structuration de micro-réseaux sémantiques qui puissent se superposer, en dépit des anisomorphismes, aux réseaux sémantiques de la langue-source. S'il n'échappe pas toujours aux interférences des systèmes militaires antique et médiéval, Robert Gaguin se montre rigoureux, en particulier dans la désignation des soldats. Les *milites* sont systématiquement traduits par « gendarmes » à l'exception d'une occurrence de *legionarii milites* rendue par « premiers chevaliers » (I.42, fol. 17^r). Les *equites* deviennent des « gens a cheval » et plus souvent encore des « hommes d'armes ». Le terme « chevalier » (fol. 58^v, 83^r) est réservé à la traduction d'*eques* (V.27, VI.40) au sens de « membre de l'ordre équestre ».

En revanche la traduction des grades et des fonctions d'encadrement de l'armée est bien moins convaincante. Le centurion (*centurio*), sous-officier de la légion romaine, généralement sorti du rang, est tantôt « centenier » (VI.40, fol. 83^r), tantôt « centenaire » (VIII.7, fol. 121^r), mais le plus souvent « capitaine » (I.39, fol. 15^r). Or au temps de Charles VIII, un capitaine est le chef d'une compagnie d'hommes d'armes, responsable de la préparation (recrutement, équipement, armement) de ses hommes qu'il met au service du roi. Il occupe donc une position hiérarchique nettement supérieure à celle du centurion de l'armée césarienne. Les tribuns, qui occupent le premier grade des officiers, étaient normalement issus de la jeunesse sénatoriale ou équestre. D'ordinaire, il recevaient le commandement d'une cohorte. Hésitant sur la traduction à privilégier, Gaguin les fait, comme les centurions, « capitaines » (I.41, fol. 16^v), mais aussi « chief[z] des hommes d'armes » (I.41, fol. 16^v) ou « chiefz de guerre » (II.26, fol. 28^v) et même « mareschaulx » (I.39, fol. 15^r). Le préfet (*praefectus*), qui exerçait surtout des fonctions administratives, occupe dans le texte de Gaguin les mêmes fonctions que les tribuns, puisqu'il est « capitaine » (VIII.48, fol. 134^v) ou « chief de guerre » (IV.22, fol. 46). La mission administrative des *praefecti* est pourtant rendue par la traduction « prevostz de l'ost » (I.39, fol. 15^r), qui évoque en français une fonction surtout judiciaire. Le rôle financier du questeur (*quaestor*) est bien marqué par les traductions « tresorier » (VIII.50, f. 136^r), « recepveur de son armee » (IV.13, fol. 43^r), « recepveur » (V.25, fol. 58^r) et « recepveur general » (V.46, fol. 64^v), la dernière solution insistant davantage sur les lourdes responsabilités de cet officier, qui supervisait tous les aspects administratifs et financiers et qui devait personnellement rendre compte à Rome. La traduction de *quaestor* par « prevost » (I.52, fol. 20^r) réfère aux autres prérogatives du questeur.

Le traitement du réseau sémantique de l'encadrement militaire dans l'armée romaine est donc propice aux chevauchements et à l'imprécision. « Capitaine » traduit à la fois *centurio* et *praefectus*, « prevost » rend *tribunus militum* et *quaestor*. L'emploi de *mareschal* semble par ailleurs disproportionné à la fonction des tribuns, soumis hiérarchiquement aux légats.

III Essai d'explication

Après ce tableau descriptif des procédés utilisés dans le traitement des *realia*, il reste à comprendre les motifs qui ont poussé Gaguin à de tels choix et notamment

à gommer sensiblement les différences entre la réalité romaine et la réalité contemporaine, conférant ainsi à sa traduction le caractère lisse que tous les commentateurs ont relevé. En employant les équivalents contemporains qu'il juge les plus proches de la réalité à laquelle réfère le code-source, Gaguin n'indique quasiment jamais les cas d'opacité totale (le référent n'existe pas en français) ou partielle (le référent existe mais avec des connotations différentes).

Pourtant, la notion de modernisation ne doit pas prêter à confusion. Sa pertinence se limite à une analyse orientée par la comparaison entre texte-source et texte-cible. Qu'en est-il si l'on décide d'orienter l'analyse vers le lecteur qui ignore le texte latin ? En premier lieu, l'axe syntagmatique contrebalance l'effet de modernisation. Le lecteur sait qu'il lit un texte écrit par César et le récit de batailles qui se sont produites dans l'Antiquité. L'auteur et le sujet du texte suffisent à faire comprendre au lecteur que les réalités mentionnées sont des réalités romaines différentes de celles qui lui sont familières, même si les lexèmes servant à les désigner sont identiques. L'inscription dans le récit césarien implique de la part du lecteur l'adjonction d'un sème : « antique » ou « différent de la réalité qui m'entoure ». L'axe syntagmatique déclenche un amorçage sémantique : si « consul », « edit du senat » ou « essedaire » apparaissent dans un segment, les autres réalités de ce segment seront interprétées à la lumière de ce passé lointain.

La modernisation du signe n'implique pas nécessairement une modernisation de la réalité dénommée. Penser que l'utilisation d'un latinisme permet de référer de manière plus précise à la réalité antique résulte d'une conception quelque peu naïve du signe. La sémiotique piercienne a définitivement mis en évidence que l'interprétation d'un signe s'opérait par le recours à un autre signe. Prenons un exemple : si un traducteur traduit le latin *augur* par le français « augur » et que le lecteur interprète ce substantif en lui substituant « devin dans la Rome antique », quelle aura été le gain du latinisme ? On mesure alors les limites de ce que l'on qualifie parfois d'anachronisme linguistique. Lorsqu'il n'est pas dû à l'insuffisance du stock lexical ou à la diffusion insuffisante d'un lexème dans la langue commune, cet anachronisme ne fait souvent que l'économie de la première phase interprétative.

Le projet de traduction, tel qu'il s'exprime dans le prologue et le colophon et tel qu'il se manifeste dans la traduction elle-même, peut expliquer les choix de Robert Gaguin.

Charles VIII, à qui la traduction est destinée, n'a que quinze ans en 1485. Le texte vise donc à retenir l'attention d'un adolescent. Robert Gaguin insiste d'ailleurs beaucoup sur les « plaisir et delectacion » (fol. 1^r) qu'il voudrait susciter en la personne royale. Un appareil didactique lourd, comme dans les traductions de Bersuire, de Raoul de Presles ou de Simon de Hesdin, manquerait inévitablement ce but. Le jeune roi devait avoir accès de plain-pied aux aventures césariennes.

Le prologue est surtout consacré à vanter l'utilité de la *Guerre des Gaules*, qui doit servir de manuel de gouvernement au jeune roi. Ce dernier y trouvera un enseignement de la « prudence de conduire en bon ordre les choses publiques » et un exemple « pour mener vaillamment et de courage les guerres » (fol. 1^v). En outre, il y apprendra beaucoup sur les peuples et les régions de son royaume et découvrira maints exploits chevaleresques. L'histoire romaine a d'abord une utilité pratique : elle fournit un art de gouvernement en temps de guerre, qui doit être immédiatement

transposable et utilisable par le jeune souverain²⁸. On comprend dès lors que la modernisation des *realia* contribue à renforcer l'efficacité et le caractère exemplaire du texte césarien par la proximité qu'il instaure avec l'organisation militaire et même avec les opérations de siège contemporaines. D'ailleurs les opérations militaires, sur le plan stratégique et tactique, n'ont pas radicalement changé depuis l'Antiquité. Le développement des armes à feu au XV^e siècle ne pèrime pas César, car pour un temps encore, la puissance de l'artillerie à poudre n'a pas encore une puissance sans commune mesure avec l'artillerie névroballistique utilisée pendant la guerre des Gaules.

Quoi qu'il en soit, l'intention didactique de Gaguin n'est pas de transmettre la culture et le mode de vie antique, mais ce qui, en lui, est directement applicable aux situations de gouvernement auxquelles pourrait avoir à faire face le jeune souverain. L'entreprise n'est pas encyclopédique mais politique.

Le traitement des *realia* tient aussi à la conscience linguistique très fine de Gaguin. Le prologue ne nous apprend rien de sa méthode de traduction et ne reprend pas les habituelles récriminations contre les insuffisances syntaxiques et lexicales du français face au latin. Ce dernier topos prépare d'ordinaire le lecteur aux latinismes syntaxiques et aux calques qui ne manqueront pas de suppléer les lacunes du français.

Gaguin souligne seulement que les « Commentaires » de César sont une « briefve et sommere narration » (fol. 2^r). Il s'agit, selon lui, de notes prises par César sur les éléments les plus saillants et « dignes de mémoire » de ses campagnes. Ces notes étaient ensuite destinées à être réécrites « plus au large » (fol. 2^r). Le style de César n'est donc pas du « haut style ». Il semble donc inutile de multiplier les latinismes et les mots savants liés à son écriture en français. L'ajout de gloses et de développements dénaturerait également le genre pratiqué par César : le colophon de l'édition Vérard de 1488 revendique d'ailleurs la concision de la traduction.

Nous sommes bien renseignés sur l'idéal linguistique latin prôné par Gaguin. Le ministre général des Trinitaires est l'un des tenants du retour à la langue latine de l'Antiquité dépouillée des scories accumulées au fil des siècles. Il milite en faveur d'une réforme du latin et de l'adoption de la norme classique, telle qu'elle s'exprime par exemple chez César.

Robert Gaguin a suivi à l'université de Paris les cours de Gregorio da Città di Castello et ceux de Guillaume Fichet qui l'ont sensibilisé à la recherche du beau style. Fustigeant souvent ces contemporains insouciantes de leurs barbarismes et de la médiocrité de leur latin²⁹, Gaguin s'est astreint à un entraînement exigeant. Il a ainsi transcrit lui-même l'*Énéide* (1467), les *Vies des douze Césars* de Suétone (1468) et les *Verrines* de Cicéron (mars 1471) afin de posséder des exemplaires complets,

²⁸ Sur l'utilité de l'histoire romaine, voir F. Duval, « Les fonction de l'histoire romaine au Moyen Âge : analyse de quelques prologues de traduction » à paraître en 2006 dans les *Mélanges Charles Brucker*.

²⁹ « J'ai toujours jugé d'une grande inconvenance que tant de gens parfaitement pénétrés de connaissances variées ne s'expriment pourtant pas dans un langage illuminé par l'éclat du style » (cité dans S. Charrier, *Recherches sur l'œuvre latine en prose de Robert Gaguin (1433-1501)*, Paris, Champion (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance* 35), p. 27).

mais aussi pour s'imprégner des qualités des auteurs anciens. En décembre 1473, suivant les conseils de Cicéron qui recommandait de traduire des œuvres grecques en latin pour améliorer son style³⁰, Gaguin traduit en latin la version française du *De vita curiali* d'Alain Chartier.

Le résultat de cette attention permanente au style apparaît pleinement dans le *Compendium de Francorum origine et gestis* paru en 1495. Le processus est symétrique à celui que j'ai décrit dans la traduction de César : les *realia* médiévales sont « clacissisées » afin de permettre au récit de se déployer dans un latin épuré. Du coup, les unités de distance sont les milles et les pas et non les lieues. Le vocabulaire militaire est en bonne part classique, avec la récurrence de *agmen*, *presidium*, *clipeus*, *pomerium*, *galea*, *cassis*, *scorpio*... Charles VII est décrit en chef de guerre romain, *casside armatus*, *clipeum ferens*, qui dirige une armée semblable à la légion romaine par ses *ala*, *cornus* et *phalangae*. Le lexique politique et institutionnel de Gaguin recourt également aux équivalences : le *prevost* devient *propretor*, et les agents financiers apparaissent sous la forme de *questores publice* ou de *fisci moderatores*³¹.

Les idées de Gaguin sur le français sont bien moins connues, mais elles pourraient avoir été notablement influencées par sa conception du latin. Dans les deux cas dominent le conservatisme et la volonté de pratiquer une langue épurée. Le latin de Gaguin se veut exempt de gallicismes tout comme sa traduction de César est exempte de latinismes, tant syntaxiques³² que lexicaux. De même qu'un prévôt est rendu dans le *Compendium* par *propretor*, le *quaestor* de César est traduit par « prevost ». La pureté de la langue, française ou latine, l'emporte sur la volonté de rendre précisément une *realia*.

La langue latine classique, comme la langue française contemporaine, sont censées être aptes, sans néologismes, à exprimer toute pensée ou réalité. Point n'est besoin de les abâtardir par des contaminations suspectes. Robert Gaguin rejette donc les enrichissements lexicaux récents du français pour employer un lexique sobre et simple, à l'instar de César, qui a influencé autant son idéal linguistique français que latin.

La rigueur avec laquelle Gaguin met en œuvre ses convictions linguistiques dans sa traduction révèle une haute idée de la langue française : le français n'a pas besoin du latin pour exprimer clairement un message. En revanche, il requiert une normalisation lexicale rigoureuse qui passe par le refus des néologismes, surtout lorsqu'ils sont des xénismes.

Que l'huitain du colophon de l'édition Vérard soit ou non de Gaguin, on ne peut que confirmer, après collation avec le texte de César, que la langue française de la traduction est bien « assortie au latin ». Cet « assortiment » ne procède pas ici, comme dans la plupart des traductions, d'un processus de « code mixing » sous

³⁰ Cicéron, *De oratore* I, 147-159.

³¹ Ces exemples sont tirés de l'excellente analyse de F. Collard, *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle*, Genève, Droz (*Travaux d'Humanisme et Renaissance* 301), 1996, p. 222-223.

³² Voir sur ce point E. Gmeiner, *Der syntaktische Latinismus in Robert Gaguins Caesarübersetzung (1485)*, Vienne, 1966.

forme de latinismes, mais, au contraire, de la volonté d'écrire un français aussi pur et sobre que l'était le latin de César.

La technique de traduction de Robert Gaguin assura à son texte une diffusion exceptionnelle. La rapide impression de la traduction, peut-être dès l'année même de sa réalisation, trahit la volonté de Gaguin d'en assurer la promotion. Cet élève et ami de Guillaume Fichet entretenait des relations trop étroites avec le milieu des imprimeurs parisiens pour ignorer que le succès d'un texte français était subordonné à l'emploi d'une langue largement compréhensible et dépourvue de difficultés lexicales importantes.

La traduction se transmet sans changement jusqu'en 1545, date à laquelle Antoine du Moulins la révisé à l'attention de Philippe de Pise. Du Moulins laisse entendre dans la dédicace qu'il a remanié en profondeur les *Commentaires*³³, en procédant notamment à une comparaison systématique avec l'original latin. En fait, les modifications apportées au texte de la *Guerre des Gaules* sont bien légères. Elles touchent davantage à la graphie, voire à la morphologie qu'au lexique. Les solutions proposées par Gaguin pour le traitement des *realia* sont presque toutes reprises. Quelques gloses sont toutefois ajoutées en marge pour définir le bélier ou les « aguillons »³⁴; l'artillerie à poudre a disparu pour laisser place à des armes plus

³³ Édition de la dédicace d'après *Les commentaires de Jules Cesar* [...], Guillaume Thiboust [édition partagée avec Jean Ruelle et Arnoul Langelier], Paris, 1555 (exemplaire consulté : Paris, BNF, Résac 8° J. 7004, 1^{re} partie, f. A²r-v) :

A monsieur monsieur Philippe de Pise, eslu pour le roy nostre sire au païs de Masconnois, Antoine du Moulin salut.

Ces jours passez, ayant revu, corrigé et conferé avec le latin les Commentaires de Cesar, j'ay pensé que je ne les pourrois mieux adresser que à vous, tant pour l'amitié et familiarité, que de votre grace m'avez demontree par plusieurs fois, comme par ce que estes studieux et amateur des histoires, qui sont le tresor du temps. Davantage que l'auteur jadis tant vertueux et tant heureux, et encor aujourd'hui tant renommé, traite et fait mention de notre ville de Mascon et païs de Masconnois : dont appert qu'il n'est pas depuis peu de jours en bruit et estime. Mais à fin que l'on ne pense que j'aye prins ce labeur en vain, ou voulu attribuer à moy l'honneur et labeur d'autrui, qui auroit premier fait cest office de traducteur, j'en laisse la dispute et jugement à la bonne discrecion des plus savans qui en conferant ceste derniere edicion, revue et correction, ou traduction, avec la premiere et precedente et puis toutes deux avec le latin, facilement connoitront combien il y ha de difference et combien de passages mal en ordre et confus j'ay remis en leur ordre, si que je leur laisseray à juger si j'ay de beaucoup moins labouré et travaillé que le premier traducteur : lequel toutefois ne veux blamer et accuser par ce que je ne suis seur que ce soit sa faute mais croirois bien qu'elle viendroit d'ailleurs, comme d'aucuns imprimeurs ou correcteurs mal diligens et indignes de leur art tant honorable : attendu que par les mains de plusieurs cest euvre ha tant de fois passé qu'elle ne peult que n'en soit souillee et contaminee. Et brief, de quel coté la faute vienne, et a qui en soit la coulpe, je n'en veux icy estre le juge ; tant seulement me suffit que l'on connoisse et juge avec prudence que je n'y ay mis la main après autrui sans grande raison, comme la vue en descouvrira le fait à tout bon oeil.

De Lyon ce xv d'Octobre 1545. En la maison de Tournes.

³⁴ Deux exemples de ces manchettes : « belier, c'estoit une grosse piece de bois qu'on ferroit au bout : & estoit sus des roues, lequel estant poulsé rompoit les murs, & se nommoit *aries* » (VII, 23) ; « aguillons sont chausse-trappes » (VII, 73).

authentiques ; enfin les passages décrivant les opérations de défense des camps sont souvent revus et traduits plus rigoureusement.

C'est la version de Gaguin revue par du Moulins que Blaise de Vigenère a consultée lors de la réalisation de sa propre traduction de la *Guerre des Gaules* parue en 1576. Cette fois, le changement de perspective est net et la rupture définitive. Grâce à une annotation abondante regroupée en fin de volume, Vigenère entre dans les détails de la vie quotidienne et des techniques militaires romaines. Les *realia* ne sont plus modernisées mais rendues par des latinismes désormais bien intégrés dans la langue française cultivée.

La traduction de Robert Gaguin occupe une place à part dans le panorama des traductions de textes antiques à la fin du Moyen Âge : y concourent le refus absolu du calque, la réticence à employer les techniques de commentaire traditionnelles comme le binôme synonymique, la tentative enfin de respecter en français le style des *Commentaires* latins³⁵. Si plusieurs paramètres expliquent cette originalité, le principal tient à la transposition au français d'idées linguistiques d'ordinaire appliquées exclusivement au latin.

Robert Gaguin s'inscrit par ailleurs dans un mouvement de réaction contre les traductions savantes dont les latinismes échappaient à la plupart des laïcs, même cultivés. Le rejet de latinismes employés pourtant depuis la traduction de Tite Live par Bersuire, voire depuis les *Faits des Romains*, prouve que bien peu avaient achevé leur processus d'intégration dans la « langue commune » et qu'ils continuaient à être ressentis comme calques par les locuteurs. L'extraordinaire succès de la traduction le confirme. En revanche, la norme que Gaguin se proposait d'appliquer au français ne put s'imposer face aux tenants d'un enrichissement du français par emprunt au latin, comme Claude de Seyssel. Était-il trop tôt pour que le français devînt classique ?

Frédéric Duval
Université de Metz CELTED – CNRS ATILF

³⁵ Cette attention au style reflète les progrès du nouvel enseignement de la rhétorique, très influencé par les humanistes italiens, dans les collèges et à l'université de Paris.